

II- Détermination de l'Impôt

a) Calcul de la cotisation minimale (C.M) (1):

Chiffre d'affaires (H.T) et autres produits d'exploitation (A)	Produits Financiers (H.T) (B)	Subventions, dons reçus et autres produits non courants (H.T) (C)	Montant des Produits imposables ⁽²⁾ base de la C.M (D) = (A) + (B) + (C)	Taux de la C.M (E) %	Cotisation minimale Correspondante ⁽³⁾ (F) = (D) × (E)
				TOTAL	

b) Calcul de l'impôt sur les sociétés (I.S) :

Déficit (s)		Bénéfice net fiscal ⁽²⁾		Taux de l'impôt	Montant de l'impôt correspondant (I.S) ⁽³⁾
antérieur (s) reportable (s) (G)	de l'exercice (H)	Avant imputation des déficits (I)	Après imputation des déficits J = (I) - (G)		

c) Calcul du reliquat à verser ou excédent versé à imputer

Montant de l'excédent imputé sur les acomptes provisionnels (M)	Montant des acomptes provisionnels versés ⁽³⁾ (N)	Montant crédit C M imputé (O)	Montant des imputations IS / PPRF ⁽³⁾ (P)	TOTAL (Q) = (M+N+O+ P)

Reliquat restant dû R = (F) ou (L) - Q ⁽³⁾	Excédent versé S = (Q) - (F) ou (L)	
	Excédent IS imputable (Année N + 1) (T)	Excédent IS restituable (V) = (S) - (T) ⁽⁴⁾

III- Renseignements à servir sur les paiements effectués

a) Acomptes provisionnels et reliquat versés

Montant de l'impôt de l'exercice de référence : _____

Type de versement	Montant versé ou imputé		Date de versement :	Références du paiement
	Acompte versé ⁽³⁾	Montant IS / PPRF imputé		
Premier acompte :				
Deuxième acompte :				
Troisième acompte :				
Quatrième acompte :				
Reliquat :				

(1) La base de la Cotisation Minimale est définie par les articles 144. B et 173 du Code Générale des Impôts (CGI).

(2) Les **bases d'imposition** doivent être arrondies à la dizaine de dirhams supérieure (art. 167 du C G I).

(3) Le **montant versé de l'impôt** à chaque échéance doit être arrondi au dirham supérieur (art 167 du C G I).

(4) A écrire en rouge.

Le soussigné, certifie exactes les indications consignées sur la présente déclaration et sur les documents annexes.

A....., le /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_

Cachet et signature :